

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU MATERIEL

SERVICE DES MARCHES



www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND MATERIAL

PROCUREMENT SERVICE

DECISION N° 0586

/D/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2023 DU 25 AOUT 2023

PORANT ANNNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0106/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2023 DU 08 JUIN 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES POUR LA REFONTE DE L'APPLICATION COMCAM OPERATION 2

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune et ses textes modificatifs ;

VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

VU le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

VU le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°0106/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2023 du 08 juin 2023 relatif à la sélection d'un cabinet ou bureau d'études pour la refonte de l'application COMCAM opération 2.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE DECIDE :

Article 1^{er} : l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°0106/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2023 du 08 juin 2023 relatif à la sélection d'un cabinet ou bureau d'études pour la refonte de l'application COMCAM opération 2 est annulé.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé le 25 AOUT 2023

